

**PROGRAMME DE  
M. HASSANI CHERIF  
EN FAVEUR DES  
ALGERIENS RESIDENTS  
A L'ETRANGER**



Algériennes et Algériens Etablis à l'Etranger,  
Chers compatriotes

Voici mes engagements pour les membres de notre Communauté ..

Si je suis élu Président de la République.

**1. Égalité de droits entre les citoyens  
résidents ou non-résidents**

Abrogation de tout texte/forme de discrimination/ exclusion des Algériens résidents à l'étranger (découpage électoral / nombre de députés, loi sur l'académie algérienne des sciences, loi sur l'information, disposition discriminatoire de la loi de finances).

**2. Accès au logement public en Algérie**

Avant la fin 2024 deux formules seront proposées pour l'accès au logement public en Algérie.

La première formule dite d'accès au logement public unique (LPU) bénéficiera du soutien de

l'État (prix du foncier, plafonnement des marges...) au profit de ceux qui souhaitent acquérir un bien immobilier en Algérie, comme résidence principale ou secondaire.

Évidemment, ce sera limité à un seul dossier par souscripteur !

La deuxième formule concerne l'accès à des programmes immobiliers libres pour ceux qui désirent investir dans un bien pour le louer ou le revendre. Cette formule est destinée à contribuer à orienter l'excès d'épargne des résidents à l'étranger vers la dynamisation du marché immobilier en Algérie. S'agissant d'investissement, cette formule ne pourra pas bénéficier des avantages de l'État.

### **3. Investissement de la diaspora en Algérie (leur pays d'origine) : accès au dispositif AAPI**

Les jeunes compétences issues de l'immigration accèderont dès janvier 2026 au dispositif de l'Agence Algérienne de Promotion de l'Investissement (AAPI) dans le cadre de l'entrepreneuriat autonome. La condition de résidence pour bénéficier du dispositif sera ainsi modifiée dans le cadre de la loi de finances pour 2026, afin de permettre à tous les concitoyens algériens détenteurs d'un projet de créer leurs entreprises en Algérie dans le domaine productif ou des services, aux mêmes dispositions et avantages accordés aux algériens résidents au pays ainsi que les IDE.

### **4. Ouverture de succursales de banques algériennes**

Afin de faciliter la gestion de l'épargne de nos concitoyens résidant à l'étranger (transfert d'argent, crédit bancaire, investissement boursier en Algérie...), nous préparerons les conditions pour l'ouverture à court terme de succursales de banques publiques algériennes dans des pays à forte présence de la communauté algérienne établie à l'étranger, en particulier en France.

### **5. Amélioration des conditions de transport**

- ✓ **Transport aérien : plafonnement la marges dans des prix des billets d'avions**  
Avec l'important renforcement de la flotte d'Air Algérie en 2025, notre pays devrait être capable de supporter une plus grande ouverture du ciel qui induira une plus grande concurrence entre les compagnies aériennes avec pour objectif la baisse des prix des billets d'avion.

Nous conditionnerons désormais les autorisations de vols supplémentaires au profit des compagnies aériennes opérant vers l'Algérie, par la mise en place d'un quota conséquent de sièges avec des réductions familles, étudiants et 3ème âge, notamment durant la haute saison.

Enfin, nous créerons les moyens d'émergence de la première expérience en Algérie de compagnie low-cost de droit algérien afin de pouvoir proposer, toute l'année, des tarifs raisonnables et abordables.

### ✓ **Transport maritime : Augmentation de l'offre**

Nous renforcerons les capacités de la compagnie ENTMV afin qu'elle augmente son offre et améliore ses prestations.

Augmentation de l'offre et des rotations avec les grands ports français et baisse des prix, en particulier en faveur des familles, surtout compris en été.

Un état des lieux et une planification anticipée seront mis en place en priorité, afin d'anticiper et sécuriser des décisions stratégiques à prendre le plus en amont possible de la période de forte demande.

### **6. Maison de retraite, accueil 3ème âge**

Nous offrirons toutes les facilités (accès au foncier, financement bancaire...) aux opérateurs disposant du savoir-faire désirant investir dans des structures spécialisées d'accueil de retraités en Algérie.

Nos concitoyens non-résidents pourront ainsi disposer de structures spécialisées et médicalisées dans leur pays d'origine tout en profitant pleinement du magnifique cadre de vie algérien dans leurs vieux jours.

### **7. Remise en place de colonies de vacances au pays**

L'organisation de ces colonies dès 2025 sera confiée à des partenaires conventionnés et professionnels. L'Etat pourra contribuer financièrement en prenant en charge une partie des frais de séjour (sous conditions de ressources des parents).

Le dispositif de réception et traitement des demandes sera transparent et sein.

### **8. Bourse aux stages**

Nous mettrons en place avant la fin 2024 une bourse dématérialisée de stages professionnels dans des entreprises et institutions en Algérie au profit de jeunes diplômés de la communauté afin qu'ils puissent entamer une expérience dans la vie active. Ces stages seront des tremplins pour des emplois durables pour ceux qui souhaitent exercer durablement en Algérie.

### **9. Accès des entreprises détenues par des Algériens aux marchés publics en Algérie dans le cadre d'appels d'offres internationaux.**

Nous mettrons en place pour 2025 un dispositif d'accès des entreprises détenues par des Algériens aux marchés publics en Algérie en leur permettant de soumissionner aux appels d'offres internationaux. Cet accès vise notamment à faire bénéficier notre communauté de la croissance dans le cadre de l'effort de construction d'une économie forte ; le transfert technologique et de savoir-faire ; la réduction du transfert de devises.

### **10. Amélioration des conditions d'accueil au niveau des consulats**

Nous mettrons en place un programme d'urgence afin d'augmenter rapidement les capacités d'accueil et d'amélioration de service au niveau des grands consulats.

- ✓ Ce programme se traduira notamment par : le réaménagement des locaux ; l'acquisition de nouveaux locaux ; le renforcement en moyens humains par le recrutement de compétences locales ; la révision de toutes les procédures en vigueur dans le but d'éliminer les résidus de bureaucratie.
- ✓ **Services obsèques/rapatriements**  
Pérenniser la prise en charge du rapatriement au niveau des consulats sans condition de ressources ou de résidence. En la sortant des aléas des PLF.
- ✓ **Mise en place d'une aide juridique étendue**  
Nous mettrons en place au courant de l'année 2025 un dispositif gratuit d'aide et de conseils juridiques étendus autour des postes consulaires avec la collaboration d'associations activant dans l'intérêt de notre communauté.
- ✓ **Encouragement du mouvement associatif responsable**  
Nous allons encourager davantage le mouvement associatif responsable activant dans les pays hôtes afin de : renforcer les liens avec le pays d'origine ; aider au retour des compétences au pays; accroître l'investissement productif pour réduire les importations, contribuer au transfert technologique et du savoir-faire, ...

**11. Nous relancerons le projet ambitieux de la « Maison de l'Algérie »** lancé depuis 2005, au sein de la cité universitaire internationale de Paris, comme lieu d'hébergement pour les étudiants algériens. Cette maison dotée d'espaces culturels, ouverts sur un large public, constituera un lieu privilégié de socialisation et de rencontres d'abord à Paris puis dans les grandes métropoles en France et à ailleurs.

**12. Mise à disposition d'une liste d'institutions et d'experts sectoriels,** qui auront pour vocation à accompagner les projets d'investissements en Algérie de notre diaspora à travers le monde. Un système de parrainage sera proposé à chaque investisseur afin de lui assurer un parcours raccourci et efficace.

**13. Les compétences algériennes au sein de notre diaspora à l'étranger** pourront bénéficier de contrats d'expatriation en Algérie dans les filiales de multinationales présentes en Algérie, avec les mêmes conditions et avantages que les expatriés de nationalité non algérienne.

Les Professionnels en médecine bénéficieront d'une offre d'un pacte de compétence dans le cadre de la construction de grands centres hospitaliers en Algérie et dont la gestion sera aux normes européennes. Notre système de santé a besoin de compétences parmi les professionnels en médecine établis et désirant retourner, définitivement ou pour un temps, exercer en Algérie.

Ces compétences seront gérées directement par le ou les titulaire (s) du contrat de management des futurs hôpitaux.

**14. Vu la faible participation de notre pays aux différentes manifestations et événements internationaux, qu'ils soient économiques ou culturels, nous mettrons en place une agence dynamique qui sera gérée par des personnes issues de la diaspora,** avec un ancrage institutionnel au niveau du pays et qui assurera notre présence régulière et efficace dans toutes les manifestations et événements internationaux, portant notre identité, notre culture, notre histoire ainsi que les avantages qu'offre notre pays aux investisseurs et visiteurs. Cette agence travaillera en synergie intelligente avec l'ensemble des institutions publiques ainsi que les représentations professionnelles et interprofessionnelles du secteur privé en Algérie.

**15. Enfin, nous mobiliserons l'ensemble des référents influents de notre diaspora** à travers le monde et mettrons à leur disposition un espace officiel et reconnu pour qu'ils puissent partager leur expertise et leur préconisation et contribuer ainsi à la mise en place de stratégies de développement sectorielles dans notre pays.

*Bien sincèrement !  
Hassani*

